



Déclaration annuelle des émissions polluantes

- Rejets 2010 -

Établissement : Chaufferie de VAUGIRARD

Date : 07/02/2011

Commune : PARIS

Code postal : 75015

Section propriétés

Identité de l'exploitant(A)

Nom de l'exploitant	CPCU
Forme juridique	SA
Numéro SIREN	542097324
Adresse du siège social	185 rue de Bercy
Code postal	75012
Ville	PARIS
Pays	France
Société mère	

Informations relatives à l'établissement(B)

Nom de l'établissement	Chaufferie de VAUGIRARD
Adresse du site d'exploitation	25 rue Georges Pitard
Code postal	75015
Ville	PARIS
Nom du propriétaire	
Choix du référentiel géographique (0: WGS84, 1 : Lambert II)	Oui
Coordonnées en Lambert II étendu X	598084.0
Coordonnées en Lambert II étendu Y	2426224.0
Activité principale de l'établissement	chauffage urbain
Code APE	35.30Z
N° SIRET	54209732400041
Production annuelle	
Nombre d'installations	
Nombre d'employés	
Informations complémentaires	

Informations complémentaires relatives à l'établissement(C)

<i>Numéro GIDIC d'identification de l'établissement ou autre numéro attribué par l'inspection</i>	065.06236
<i>Numéro SIGAL d'identification de l'établissement ou autre numéro attribué par l'inspection</i>	
C1 : L'établissement comporte au moins une installation visée par la directive européenne n°2003/87/CE (quotas d'émission de gaz à effet de serre)	Oui
Activité au sens de la directive Quotas	Chauffage urbain
Précision pour les installations de combustion de plus de 20MW	- 2 -
C2 : L'établissement comporte au moins une	Oui

installation visée par l'annexe I du règlement (CE) N°166/2006 sur la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (dit règlement E-PRTR)

Activité au sens du règlement E-PRTR	1.(c)
Justification décochage Activité E-PRTR	
C31 : au moins une installation de combustion de puissance supérieure à 20 MW th (rubrique 2910)	oui
C32 : une grande installation de combustion de puissance supérieure à 70 MW th (directive GIC 2001/80/CE)	oui
C33 : une installation d'incinération de déchets industriels (capacité supérieure à 10t/j)(rubrique 167 C incinération ou 322 B4)	non
C34 : une installation consommant plus de 30t de solvant par an (directive "solvant" 1999/13/CE)	non
C35 : une usine d'incinération d'ordures ménagères (rubrique 322 B4)	non
C40-1 : Etablissement prélevant plus de 50 000 m3 d'eau par an	non
C40-2 : Etablissement apportant à l'eau rejetée plus de 100 mégathermies par an pour les rejets en mer ou 10 mégathermies par an pour les rejets en rivière, pour la période du 1er avril au 31 décembre	non
C41 : autosurveillance des émissions dans l'eau	non
C42 : autosurveillance des émissions dans l'air	oui
C43 : Etablissement possédant au moins une installation utilisant ou émettant des COV (-cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques de 1ère ou 2ème catégorie (phrases de risque R45, R46, R49, R60, R61) -cancérogènes halogénés de 3e catégorie (phrase de risque R40))	non
C44 : paiement de la TGAP rejets atmosphériques	oui
C45 : prévention du risque légionellose (présence d'au moins une tour aérorefrigérante)	non
C46-1 : installation produisant des déchets dangereux en quantité supérieure à 10 t/an ou à 2 t/an pour les établissements « E-PRTR » (C2)	oui
C46-2 : installation produisant des déchets non dangereux en quantité supérieure à 2 000 t/an pour les établissements E-PRTR (C2)	non
C47 : installations de traitement de déchets dangereux	non
C48 : installations de stockage, d'incinération, de compostage ou de méthanisation de déchets non dangereux	non
Capacité restante	
C49 : installation exerçant une des opérations de traitement de déchets suivantes : traitement en milieu terrestre (ex:épandage de boues) ou injection en profondeur	non
Volume de boues épandu	

Section eau

Définition des types de rejet(D1)

libellé	Type de rejet 2	Volume annuel rejeté (m3)	Nom de la station d'épuration extérieure	Nom du milieu récepteur final	Chaleur rejetée (Mth/an)
---------	-----------------	---------------------------	--	-------------------------------	--------------------------

Commentaire(s) de l'exploitant :

Pas de rejet dans le milieu naturel, avec ou sans station d'épuration externe. [3/1/2011 8:15]

Informations sur les rejets dans l'eau(D2)

libellé	Type rejet	Masse émise totale(kg)	Masse imp. (kg)	Masse accidentelle	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	methodeutilisée	masse émise retenue (kg)	Rend. Epur.(%)	Rej. final (kg)	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
---------	------------	------------------------	-----------------	--------------------	-------------------------	--	-----------------	--------------------------	----------------	-----------------	-----------------------	--	---------------------------------------	-------------------------

Commentaire(s) de l'exploitant :

Voir remarque en D1. Les seuils fixés par l'AM du 24/12/02 modifiant l'Am du 2/2/98 ne concernent pas nos installations. Néanmoins, bien que ce texte ne nous concerne pas, nos émissions restent très inférieures aux seuils de déclarations. [3/1/2011 8:18]

Informations sur les prélèvements d'eau(E)

prélèvement dans les eaux de surface

prélèvement dans les eaux souterraines

prélèvement d'un réseau de distribution

prélèvement dans la mer ou l'océan (m3/an)

Nombre de jours

Commentaire(s) de l'exploitant :

Pas de prélèvement d'eau. [3/1/2011 8:18]

Rejet air

Emission des polluants atmosphériques(F)

libellé	Emissions issue des fiches de calcul (kg)	Autre émission (kg)	Source autre émission	Emissions (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation de la méthode	Fiches de calcul	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)	Volume du rejet (en m3)
Monoxyde de carbone (CO)	7310.53476	0.0		7310.53476		E			GEREP 2010 VAUGIRARD				
Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2)	190407.9528	0.0		190407.9528		M	ALT		GEREP 2010 VAUGIRARD				
Poussières totales (TSP)	7516.1034	0.0		7516.1034		M	ALT		GEREP 2010 VAUGIRARD				
Méthane (CH4)	4386.32086	0.0		4386.32086		C	NRO		GEREP 2010 VAUGIRARD				
Protoxyde d'azote (N2O)	2558.68717	0.0		2558.68717		C	NRO		GEREP 2010 VAUGIRARD				
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse	1.1434699839506E8	0.0		1.1434699839506E8		C	NRO		GEREP 2010 VAUGIRARD				
Dioxyde de carbone (CO2) d'origine biomasse	0.0	0.0		0.0					GEREP 2010 VAUGIRARD				
Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2)	326532.9366	0.0		326532.9366		M	ALT		GEREP 2010 VAUGIRARD				

emissions d'hydrofluorocarbures(G1)

HFC -23
HFC -32
HFC -4310mee
HFC -125
HFC -134a
HFC -152a
HFC -143a
HFC -227ea
HFC -365mfc

Emissions de perfluorocarbures(G2)

PFC-14
PFC-116
C3F8
C4F10

C5F12
C6F14
HFE-7100

Emissions de composés organique volatils non méthaniques(G3)

R40 halogéné

R45

R46

R49

R60

R61

CO2 quotas

Estimation des émissions liées à la combustion(J1)

libellé	Référent combustible	Installation	Consommation annuelle	Unité	La consommation	Niveau consommation inférieur	PCI	Unité PCI	Niveau méthode PCI	Niveau méthode PCI inférieur	Provenance PCI	Facteur d'émission de CO2	Unité CO2	Le FE	Niveau FE inférieur	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation	Niveau facteur oxydation	Niveau facteur oxydation inférieur	Provenance facteur oxydation	Fraction biomasse	Emission après épuration
Fioul lourd	1115868	GEREP 2010 VAUGIRARD	35689.0	0	4	non	11.38	7	3	non	DONNEES TOTAL ET SOVEN, VALIDEE PAR E & Y	78.6	(kg/GJ)	3	non	CALCUL D'APRES DONNEES SOVEN ET TOTAL, VALIDE PAR E & Y	0.995	2	non	AM 31/3/08	0.0	1.1434699839506

Estimation des émissions liées à la combustion(J2)

Emission de dioxyde de carbone

1.14346998395E8

Emission CO2 PNAQ

1.14347E8

Justificatif

ARRONDI

Commentaire(s) de l'exploitant :

AUGMENTATION DU FLUX DE POLLUANTS, LIEE A LA CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE, POUR DES RAISONS DE CLIMATOLOGIE. [24/1/2011 10:11]

Estimation des émissions liées au procédé(L1)

libellé	Installation	Quantité annuelle utilisée ou produite	Unité quantité annuelle	Niveau méthode pour la quantité annuelle	Niveau méthode inférieur quantité	Facteur d'émission ou de corrélation	unite	Niveau méthode pour le FE	Niveau méthode inférieur facteur émission	Provenance du facteur d'émission ou de corrélation	Facteur conversion CO2	Niveau méthode conversion CO2	Provenance facteur conversion CO2	Fraction biomasse	émission
---------	--------------	--	-------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------------	-------	---------------------------	---	--	------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------

Estimation des émissions liées au procédé(L2)

Emission de dioxyde de carbone

Emission CO2 PNAQ

Justificatif

Commentaire(s) de l'exploitant :

Pas d'émission liée à un procédé. [24/1/2011 9:44]

Estimation des émissions totales de CO2 quotas de l'établissement(M)

<i>Emission de dioxyde de carbone (CO2) (en kg)</i>	1.14347E8
Nom organisme vérificateur	13
Conclusion du rapport de vérification	conclusion sans réserve
Date du rapport de vérification	04/02/2011
Informations	
PDF	

Fiche calcul air : GEREP 2010 VAUGIRARD (CO2 Quotas)

Description de l'installation.(H1)

Date d'autorisation	18/11/1997
Localisation sur le site	25 RUE GEORGDES PITARD 75015 PARIS
Activité(s) développée(s)	CHAUFFAGE URBAIN
Nature des équipements	chaudière(s)
Autres, précisez	
Pour les chaudières utilisant un combustible solide, préciser le type de foyer	
Précision du foyer	
quantité	443.0
Unité	MW PCI
quantité	493944.0
unité (t, ...)	TONNES
type de produit (clinker,...)	VAPEUR
Nombre d'heures de fonctionnement PCN	886.0
Hauteur de la cheminée 12 en mètres	128.0

Activités de l'installation si combustible(H21)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Niveau de méthode pour la consommation annuelle	Niveau méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005	Brut ou Sec	Sur cendres ou hors cendres	Teneur en eau (en %)	Teneur en carbone (en %)	Teneur en soufre (en %)	Teneur en cendres (en %)	Teneur en chlore (en %)	PCI	Unité PCI	Niveau de méthode pour le PCI	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005	Provenance du PCI	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/prédé)	Masse volumique du combustible (t/m3)
	203 : Fioul lourd	35689.0	0	4	non	0	0		87.8	- 9 -			11.38	MWh/t	3	non	DONNEES TOTAL ET SOVEN, VALIDEE	0.0	1	

Activités de l'installation si procede(H22)

libellé	Procédé	Quantité utilisée/produite	Unité	Précision	Niveau de méthode pour la quantité annuelle	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005	Fraction de la biomasse (0 à 100% de la teneur en carbone)	Type d'activité (combustion/procédé)	Masse volumique de la quantité de matière première ou production (t/m3)
---------	---------	----------------------------	-------	-----------	---	---	--	--------------------------------------	---

Emissions de l'installation si plan de gestion de solvant(H31)

libellé	Quantité (kg) de solvants organiques, à l'Etat pur ou dans des mélanges achetés, qui est utilisée dans les installations pendant la période au cours de laquelle le bilan massique est calculé : (I1)	Quantité (kg) de solvants organiques à l'Etat pur ou dans des mélanges récupérés et réutilisés comme solvants à l'entrée de l'unité (le solvant recyclé est compté chaque fois qu'il est utilisé pour exercer l'activité) : (I2)	Emissions (kg) dans les gaz résiduaire : (O1)	Perte (kg) de solvants organiques dans l'eau, le cas échéant, du traitement des eaux résiduaire pour le calcul prévu dans O5 : (O2)	Quantité (kg) de solvants organiques qui subsistent sous forme d'impuretés ou de résidus dans les produits issus de l'opération : (O3)	Emissions (kg) non captées de solvants organiques dans l'air. Cela comprend la ventilation générale de locaux qui s'accompagne d'un rejet d'air dans l'environnement extérieur par les fenêtres, les portes, les événements ou des ouvertures similaires : (O4)	Perte (kg) de solvants organiques et/ou de composés organiques due à des réactions chimiques ou physiques (y compris de ceux qui sont détruits, par incinération ou d'autres traitements de gaz et des eaux résiduaire, ou captés, par exemple par absorption, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O5, O7 ou O8 : (O5)	Solvants organiques (kg) contenus dans les déchets collectés : (O6)	Solvants organiques, ou solvants organiques contenus dans des mélanges, (kg) qui sont vendus ou sont destinés à la vente en tant que produits ayant une valeur commerciale : (O7)	Solvants organiques (kg) contenus dans des mélanges, récupérés en vue d'une réutilisation, mais non utilisés à l'entrée de l'unité, à condition qu'ils ne soient pas comptés dans O7 : (O8)	Solvants organiques (kg) libérés d'une autre manière : (O9)	Emissions diffuses au sens de la directive 1999/13/CE	Emissions totales au sens de la directive 1999/13/CE	Dont émission dans l'air	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)
---------	---	--	---	---	--	---	--	---	---	---	---	---	--	--------------------------	---	----------------------------------

Emissions de l'installation si facteur d'émission (combustion)(H32)

libellé	Libelle du combustible	Consommation annuelle	Unité	Facteur d'émission (kg/Gj)	Niveau de méthode pour le facteur d'émission CO2	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 31 mars 2008	Provenance du facteur d'émission	Facteur d'oxydation du carbone (ratio)	Niveau de méthode pour le facteur d'oxydation du carbone	Niveau de méthode inférieur au niveau requis dans l'arrêté du 28 juillet 2005	Provenance du facteur d'oxydation du carbone	Emissions annuelles (kg)	Nature de(s) équipement(s) de réduction	Rendement global d'épuration (%)	Référent du combustible H2	Référent du combustible H2
Monoxyde de carbone (CO)	203 : Fioul lourd	35689.0	t (tonne)	0.0050		non	ESTIMATION, VALEUR CLASSIQUE			non		7310.53476			1115868	1
										- 10 -						
Méthane	203 : Fioul	35689.0	t (tonne)	0.0030		non	CIRCULAIRE			non		4386.32086			1115868	1

Section sol

Émissions de polluants dans le sol(S)

libellé	Emission (kg)	Masse accidentelle (kg)	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Norme(s) appliquée(s)	Valeur de la limite de quantification (en kg/m3)	Valeur moyenne des mesures (en kg/m3)
---------	---------------	-------------------------	------------------	-------------------------	--	-----------------------	--	---------------------------------------

Section dechets

Production des déchets dangereux(N11)

libellé	Désignation usuelle	Quantité produite	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Filière d'élimination	Département	Pays	Nom de l'établissement assurant l'élimination/la valorisation	Adresse de l'établissement assurant l'élimination/la valorisation	Adresse de l'établissement réceptionnant le déchet	Identifiant dechets	Numéro de notification
160504	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	0.031	Pesage			R13	Yvelines					311	
160504	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	0.0105	Pesage			R13	Seine-Saint-Denis					311	
160506	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	0.38	Pesage			D10	Yvelines					312	
160506	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	0.437	Pesage			D15	Seine-Saint-Denis					312	
150202	absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile	0.183	Pesage			R13	Seine-Saint-Denis					290	

	non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses											
200113	solvants	0.112	Pesage			D13	Seine-Saint-Denis					396
150110	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	0.121	Pesage			R1	Yvelines					288
150110	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	0.0895	Pesage			R13	Val-de-Marne					288
200133	piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles	0.031	Pesage			R13	Yvelines					407
200121	tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	0.046	Pesage			R13	Yvelines					401
160708	déchets contenant des hydrocarbures	0.1	Pesage			D13	Eure					319
160802	catalyseurs usés contenant des métaux ou composés de métaux de transition dangereux	37.74	Pesage			R3	Seine-Maritime					321
100122	boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses	0.223	Pesage			D13	Hauts-de-Seine					157
100122	boues aqueuses provenant du nettoyage des chaudières contenant des substances dangereuses	0.624	Pesage			D15	Hauts-de-Seine					157
100104	cendres volantes et cendres sous chaudière d'hydrocarbures	1.971	Pesage			D15	Hauts-de-Seine					150

Quantité totale de déchets dangereux(N12)

Quantité totale de déchets dangereux produits (t/an) 42.099

Production des déchets non dangereux(N21)

libellé	Catégorie de déchet	Quantité produite	Méthode utilisée	Référence de la méthode	Designation abrégée ou brève description de la méthode	Filière d'élimination	Département	Pays	Identifiant dechet
---------	---------------------	-------------------	------------------	-------------------------	--	-----------------------	-------------	------	--------------------

Commentaire(s) de l'exploitant :

Quantité de DND produite très inférieures aux seuils fixé. [3/1/2011 8:20]

Quantité totale de déchets non dangereux(N22)

Quantité totale de déchets non dangereux produits (t/an)

Nomenclature

Traitement des déchets dangereux(N31)

libellé	Désignation usuelle	Département	Pays	Quantité admise	Quantité traitée	Filière de traitement	Identifiant dechet
---------	---------------------	-------------	------	-----------------	------------------	-----------------------	--------------------

Quantité totale de déchets dangereux traités(N32)

Quantité totale de déchets dangereux traités (t/an)

Traitement des déchets non dangereux(N41)

libellé	Filière de traitement	Quantité département	Quantité hors département	Quantité étranger	Quantité traitée
---------	-----------------------	----------------------	---------------------------	-------------------	------------------

Quantité totale de déchets non dangereux traités(N42)

Quantité totale de déchets non dangereux traités (t/an)

Nomenclature

Section Anomalies

Ensemble des anomalies de la déclaration(Anomalies)

F	Polluant : Monoxyde de carbone (CO) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 7310.535 Valeur année précédente : 6035.2
F	Polluant : Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 1.14346998395E8 Valeur année précédente : 9.414912E7
F	Polluant : Méthane (CH4) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 4386.321 Valeur année précédente : 3621.12
F	Polluant : Protoxyde d'azote (N2O) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 2558.687 Valeur année précédente : 2112.32
F	Polluant : Oxydes d'azote (NOx = NO + NO2) (en eq. NO2) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 190407.953 Valeur année précédente : 157069.0
F	Polluant : Oxydes de soufre (SOx = SO2 + SO3) (en eq. SO2) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Emissions (kg) Valeur année courante : 326532.937 Valeur année précédente : 241082.0
M	Alerte : L'émission de CO2 Quotas (tableau M) doit être inférieure ou égale (hormis le cas de consommation de gaz sidérurgique produit en dehors du site) à l'émission de CO2 d'origine non biomasse (tableau F) : Valeur CO2 Quotas (tableau M) : 1.14347E8 Valeur CO2 d'origine non biomasse (tableau F) : 1.1434699839506E8
N11	Dechets dangereux : produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire (160506) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.817 Valeur année précédente : 0.515
N11	Dechets dangereux : emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus (150110) Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : 0.211 Valeur année précédente : 0.875
N11	Dechets dangereux : autres bases (060205) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.1655
N11	Dechets dangereux : équipements mis au rebut contenant des composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12 (160213) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.086
N11	Dechets dangereux : autres solvants et mélanges de solvants (140603) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.112
N11	Dechets dangereux : accumulateurs au plomb (160601) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 0.3
N11	Dechets dangereux : fioul et diesel (130701) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 41.5
N21	Dechets non dangereux : emballages en mélange (15 01 06) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 4.14
N21	Dechets non dangereux : métaux en mélange (17 04 07) Alerte : Aucune valeur saisie cette année pour la colonne Quantité produite Valeur année courante : néant Valeur année précédente : 6.2

Commentaire(s) de l'exploitant :

Voir commentaires par rubriques. [4/1/2011 7:18]

Section signataire

Responsable de la déclaration(Z)

Nom	GREGY ALAIN
<i>Date</i>	07/02/2011
Qualité	RESP APPRO COMBUSTIBLE
Nom	LAVERGNE PHILIPPE
Fonction	RESP REGLEMENTATION
Tél.	0144685461
Fax	0144686644
mél	philippe.lavergne@cpcu.cofely.fr

Observations du signataire : (Indiquer, en particulier les éventuels changements intervenus sur l'établissement au cours de l'année écoulée tels que périmètre des activités, nouveaux procédés de traitements,?)